



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2019-06007

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2019

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-06-17-002 - DASEN-IA Arrêté composition commission Appel 2 fin de seconde générale et technologique 2 (2 pages)	Page 3
37-2019-06-17-003 - DASEN-IA Arrêté composition commission Appel 3 fin de seconde générale et technologique 3 (2 pages)	Page 6
37-2019-06-17-001 - DASEN-IA Arrêté composition commission Appel1 fin de seconde et première générale et technologique 1 (2 pages)	Page 9
37-2019-06-13-004 - Direction des services départementaux de l'éducation nationale. Arrêté modificatif Conseil départemental de l'Éducation Nationale. (1 page)	Page 12

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-06-17-002

DASEN-IA Arrêté composition commission Appel 2 fin de  
seconde générale et technologique 2

**ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS**

Direction académique  
d'Indre-et-Loire

---

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des Services  
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU** les articles D 331-23 à D 331-45 du Code de l'éducation ;  
**VU** l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;  
**VU** l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique est la suivante :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

**MEMBRES TITULAIRES**

La Présidente : Madame Hélène GERVAIS  
I.E.N. Information et Orientation, représentante du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Vice-Présidente : Madame Isabelle FERNANDES  
Proviseure du lycée Jean Monnet – Joué-lès-Tours

Monsieur François DAVID  
Proviseur-adjoint du lycée Grandmont - Tours

Madame Marie-Hélène TISSIER  
Proviseure-adjointe du lycée professionnel Clouet – Tours

Madame Agnès DELOBEL  
Conseillère Principale d'Education du lycée Rabelais – Chinon

Madame Anne-Virginie BROTONS  
Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Tours - Amboise

Monsieur Arthur BELLANGER  
Professeur d'Histoire-Géographie du lycée Rabelais - Chinon

Madame Eliane BAZILLAIS-GODEAU  
Professeure de Mathématiques du lycée Léonard de Vinci - Amboise

Madame Angélique BRUSSEAU  
Professeure d'Anglais du lycée Grandmont - Tours

## **REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

### **MEMBRES TITULAIRES (3)**

Monsieur Mikaël AUDOUIN, FCPE  
Madame Cécile JOUBERT, FCPE

### **MEMBRES SUPPLEANTS (3)**

**ARTICLE 2 :** La commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Docteur Geneviève JANY, médecin de santé - CMS George Sand - Tours


Madame Véronique DESPIERRES, assistante sociale scolaire – Lycée Grandmont - Tours

**ARTICLE 3 :** Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 18 juin 2019.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 17 juin 2019

Pour le recteur et par délégation,  
Le Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale d'Indre-et-Loire



DOMINIQUE BOURGET

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-06-17-003

DASEN-IA Arrêté composition commission Appel 3 fin de  
seconde générale et technologique 3

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique  
d'Indre-et-Loire

---

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des Services  
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU les articles D 331-23 à D 331-45 du Code de l'éducation ;  
VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;  
VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique est la suivante :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

**MEMBRES TITULAIRES**

La Présidente : Madame Hélène GERVAIS  
I.E.N. Information et Orientation, représentante du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Vice-Présidente : Madame Carole FAISANDIER  
Proviseure du lycée Paul Louis Courier – Tours

Madame Nadine BARBE  
Proviseure-adjointe du lycée Choiseul - Tours

Monsieur Olivier TORSET  
Proviseur-adjoint du lycée professionnel Laloux – Tours

Madame Valérie MORICHON  
Conseillère Principale d'Education du lycée Vaucanson - Tours

Madame Marylise TRIBOUILLAT  
Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Chinon

Monsieur François SOHIER  
Professeur d'Histoire-Géographie du lycée Paul Louis Courier - Tours

Monsieur Romain PERUCHETTI  
Professeur de Lettres du lycée Choiseul - Tours

Madame Fabienne CHARPENTIER  
Professeure de Mathématiques du lycée Vaucanson - Tours

## **REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

### **MEMBRES TITULAIRES (3)**

Madame Anne PAVY, FCPE  
Madame Virginie CARON, FCPE

### **MEMBRES SUPPLEANTS (3)**

**ARTICLE 2 :** La commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Docteur Geneviève JANY, médecin de santé - CMS George Sand - Tours

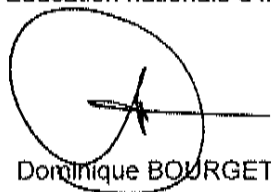
Madame Patricia COUPET, assistante sociale scolaire – Collège Rameau - Tours

**ARTICLE 3 :** Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 18 juin 2019.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 17 juin 2019

Pour le recteur et par délégation,  
Le Directeur académique  
des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal line extending to the right, is enclosed within a hand-drawn circle. Below the signature, the name 'Dominique BOURGET' is printed in a standard sans-serif font.



Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-06-17-001

DASEN-IA Arrêté composition commission Appel1 fin de  
seconde et première générale et technologique 1

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique  
d'Indre-et-Loire

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des Services  
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU les articles D 331-23 à D 331-45 du Code de l'éducation ;  
VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;  
VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission d'appel de fin de seconde et première générale et technologique est la suivante :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

**MEMBRES TITULAIRES**

La Présidente : Madame Héléne GÉRAVIS  
I.E.N. Information et Orientation, représentante du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Vice-Président : Monsieur Vincent CALENTIER  
Proviseur du lycée Balzac – Tours

Monsieur Patrick BLANCHARD  
Proviseur-adjoint du lycée Descartes - Tours

Monsieur Richard TOURMEAU  
Proviseur-adjoint du lycée polyvalent Planiol – Loches

Madame Conceição PEIXOTO  
Conseillère Principale d'Education du lycée Jean Monnet – Joué-lès-Tours

Madame Pascale CIABRINI  
Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Joué-lès-Tours - Loches

Monsieur Olivier FOURE  
Professeur de Mathématiques du lycée Balzac - Tours

Madame Isabelle WERTHEIMER  
Professeur d'Histoire-Géographie du lycée Jean Monnet – Joué-lès-Tours

Monsieur Julien BOUTON  
Professeur de Sciences physiques du lycée Descartes - Tours

**REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

**MEMBRES TITULAIRES (3)**

Madame Valérie TANCHE, FCPE  
Madame Sophie CHOLLET-GERVAIS, FCPE

**MEMBRES SUPPLEANTS (3)**

**ARTICLE 2 :** La commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Docteur Geneviève JANY, médecin de santé - CMS George Sand - Tours

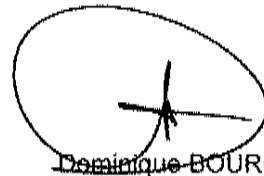
Madame Marie-Caroline MOAL, assistante sociale scolaire – collège Commynes - Tours

**ARTICLE 3 :** Les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 18 juin 2019.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 17 juin 2019

Pour le recteur et par délégation,  
Le Directeur académique  
des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'B' with a horizontal line, enclosed within a hand-drawn oval.

Dominique BOURGET

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-06-13-004

Direction des services départementaux de l'éducation nationale. Arrêté modificatif Conseil départemental de l'Éducation Nationale.

Le Directeur académique des services de l'Education nationale,  
Directeur des services départementaux de l'Education nationale d'Indre-et-Loire,

Suppléants

VU la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire,

Cédric PICARD (UNSA Education)

VU les lois n°75-620 du 11 juillet 1975 et n°89-486 modifiée du 10 juillet 1989 relatives à l'éducation,

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Fait à Tours, le 13 juin 2019

VU la loi n°86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des Conseils généraux,

Pour le Préfet, et par délégation,  
le Directeur académique  
des services de l'Education nationale

VU les articles R 235-1 à 235-11 du Code de l'Education,

VU le décret du 31 juillet 2017 portant nomination de Directeur académique des services de l'Education nationale à compter du 1<sup>er</sup> août 2017,

Dominique BOURGET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'B' followed by a horizontal line, is written over a circular stamp.

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2017 donnant délégation de signature au Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux de l'Education nationale d'Indre et Loire,

VU les arrêtés du Recteur de l'académie d'Orléans-Tours du 30 août 2017 portant délégation de signature à M. Dominique BOURGET, Directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre et Loire,

VU l'arrêté constitutif du CDEN du 12 juillet 2017,

VU les résultats du scrutin du CTA organisé du 29 novembre au 6 décembre 2018

VU la correspondance de l'UNSA Education

## A R R E T E

Article 1 :

La composition du Conseil Départemental de l'Education nationale d'Indre-et-Loire est modifiée ainsi qu'il suit :

Membres représentant des personnels:

Titulaire

Emilie GAUTHIER FOUCRET (UNSA Education)